

Concile  
II. de  
Constantinople.

seule raison qu'ils rendoient pourquoi ils ne vouloient pas que l'on dit qu'il y avoit deux volonte en JESUS-CHRIST, c'est de crainte que l'on n'y trouvat par cette expression, qu'il y avoit en luy des volonte contraires. Honorius n'est donc pas plus excusable que Sergius, que Paul, & les autres Monothelites qui ont agi & parle comme lui. Et si l'on a condanné ceux-ci comme Heretiques, on a pu aussi condamner Honorius de la même maniere. C'est pourquoi non seulement le sixième Concile l'a toujours joint aux autres Monothelites & l'a compris sous le même anatheme: ce qu'il n'auroit pas fait s'il eût crû qu'il y avoit quelque distinction à faire entre lui & les autres; mais il est marqué précisément qu'il le condamnoit pour avoir avancé dans sa lettre des choses contraires à la Doctrine des Apôtres, aux Définitions des Conciles, & aux sentimens de tous les Peres, & pour avoir suivi la fautive doctrine des Heretiques, pour avoir approuvé en toutes choses les dogmes impies de Sergius, pour avoir donné une lettre qui tend à la même impiété, pour avoir prêché, enseigné & répandu l'herésie d'une seule operation & d'une seule volonté. Enfin, le Concile ayant prononcé des anathemes contre Theodore, Sergius, Honorius, Pyrrhus, Paul, Macaire & Estienne, Polydore, ajoute, anatheme à tous ces Heretiques. Il a donc crû Honorius Heretique aussi bien que les autres, & l'a condanné comme tel.

Mais, dit-on, dans l'Edit de l'Empereur il est appellé seulement Fauteur, aide & confirmateur de l'herésie. Le Pape Leon II. dans ses trois lettres, ne l'accuse que d'avoir favorisé l'erreur des Monothelites, & de ne l'avoir pas étouffée avec une vigilance digne du Successeur de Saint Pierre. Mais ce qu'il y a de plus fort pour la justification d'Honorius, c'est que l'Abbé Jean qui avoit écrit sa lettre, Saint Maxime & Jean IV. le défendent, & disent que quand il a avancé qu'il n'y avoit qu'une volonté en JESUS-CHRIST, il a entendu cela de la volonté humaine; mais qu'il n'a pas voulu dire qu'il n'y avoit qu'une volonté de l'humanité & de la Divinité. Voilà ce qu'on peut dire de plus apparent en faveur d'Honorius; mais tout cela ne prouve point qu'il n'ait été condanné comme Heretique, & que sa lettre ne le soit. Un même homme peut être condanné comme Fauteur d'herésie & comme Heretique. Honorius étoit Fauteur d'herésie, parce qu'il vouloit qu'on ne parlât ni d'une, ni de deux operations en JESUS-CHRIST. Il étoit Heretique, parce qu'il ne reconnoissoit qu'une seule volonté en JESUS-CHRIST.

Outre que l'on est souvent Fauteur d'herésie en l'enseignant, & ce nom se donne à ceux qui soutiennent une herésie inventée par les autres. C'est en ce sens que Constantin dit qu'Honorius a été Fauteur de l'herésie. Sergius étoit l'Auteur de cette doctrine; mais Honorius l'approuva, la confirma & y consentit: c'est pourquoi il l'appelle *βιβαίωνς, συνιστής, σὺδρουσθῆς*, termes qui conviennent fort bien non à celui qui negligé d'étouffer une Herésie naissante: mais à celui qui l'approuve formellement, qui y consent, qui l'enseigne. Quoi-que Leon II. eût intérêt de ménager l'honneur de ses Predecesseurs, & qu'il ait pu pour cette raison exprimer en termes plus doux la cause de la condamnation d'Honorius, néanmoins il avoué qu'Honorius n'a pas seulement favorisé par son silence & par sa negligence l'Herésie naissante: mais aussi qu'il a consenti que l'on souillât la Tradition Apostolique par une Doctrine contraire. *Qui Apostolicam Ecclesiam non Apostolica Traditionis Doctrinâ illustravit; sed prophanâ proditiōne immaculatam maculari permisit.* Et dans une autre lettre: *Maculari consensit.* Et l'Eglise Romaine a si bien reconnu que le Pape Honorius avoit avancé l'erreur des Monothelites, que dans son ancien Bréviaire elle déclare qu'il a été condanné avec les autres Monothelites, pour avoir soutenu le dogme d'une volonté. Enfin Hadrien II. remarque qu'il avoit été condanné par le Synode, parce qu'il étoit accusé d'herésie, qu'il prétend être la seule cause pour laquelle il croit qu'il est permis à un Concile de juger le Pape. On ne peut donc douter qu'Honorius n'ait été condanné par le sixième Concile comme heretique, & même que le Concile n'ait eu autant raison de le condamner, que Sergius, Paul, Pierre, & les autres Patriarches de Constantinople, & que sa lettre n'ait été aussi condamnable que l'Étêle & le Type. Il est vray que Jean Abbé qui l'avoit écrite, & Jean IV. défendent la lettre d'Honorius, & tâchent d'y donner un bon sens: mais c'est avant la condamnation du Concile, & ils étoient intéressés à le défendre alors. L'Eglise Grecque en a encore bien plus fait en faveur de Sergius, que les Romains en faveur d'Honorius: car nonobstant la condamnation du sixième Concile, elle a mis dans l'Office d'une Fête qu'elle fait pendant le Carême, une histoire dans laquelle il est parlé de ce Patriarche comme d'un saint Homme. Mais on voit qu'il est plus juste d'ajouter foi au jugement d'un Concile general, où l'on examine la chose à fond, qu'à des sentimens de quelques particuliers qui ju-  
gent

